

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 janvier 2025.

Numéro d'inspection : 2025-1534-0001

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Ville d'Ottawa

Foyer de soins de longue durée et ville : Carleton Lodge, Nepean

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 21 au 24 janvier 2025.

L'inspection concernait :

- le registre n° 00131021/incident critique (IC) n° M508-000037-24 – ayant trait à des soins à une personne résidente;
- le registre n° 00135140/IC n° M508-000041-24 - ayant trait à un cas allégué de mauvais traitements d'ordre physique envers une personne résidente de la part d'un membre du personnel;
- le registre n° 00136239/IC n° M508-000003-25 - ayant trait à un cas allégué de mauvais traitement d'ordre physique envers une personne résidente de la part d'une personne résidente;

L'inspection concernait la ou les plaintes suivantes :

- le registre n° 00135269 – ayant trait à des préoccupations relatives à des soins à une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Prévention et contrôle des infections

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (7). Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis à la personne résidente tel que le précise le programme. Plus précisément, les soins liés à l'incontinence d'une personne résidente ne lui ont pas été fournis à la fréquence prévue dans son programme de soins comme il se doit.

Sources : Programme de soins écrit d'une personne résidente, feuille des rondes de sécurité et de confort affichée à la porte de la personne résidente, entretiens avec du personnel.